

Compte rendu de séance de Conseil Municipal

Séance du 6 Avril 2021

L'an 2021 et le 6 Avril à 17 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MARGUIN Edith, Maire

Présents : Mme MARGUIN Edith, Maire, Mmes : BRANCHEREAU Céline, LE LUDEC Sonia, SAULNIER Gisèle, VIVIEN-MORIN Catherine, MM : CHOBLET Jean-Noël, GARNIER Jean-Yves, LECOEUR Rodolphe, LORÉE Kevin, MALARY Stéphane

Absent(s) ayant donné procuration : M. MEAUDE Cyril à M. GARNIER Jean-Yves
Absent(s) : Mme HALOPEAU Mélanie, MM : EVENO André-Marie, LUCIEN Romain, MARECHAL William

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 01/04/2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Nantes
Le : 13/04/2021

Et publication ou notification

Du : 13/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRANCHEREAU Céline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTES DE GESTION - COMMUNE/ASSAINISSEMENT/LOTISSEMENT - 2021_07
COMPTES ADMINISTRATIFS - COMMUNE/LOTISSEMENT/ASSAINISSEMENT - 2021_08
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021_09
TARIF CANTINE - 2021_12
RESTAURATION REGISTRES D'ETAT CIVIL - Demande de subvention aux archives départementales - 2021_13
FISCALITE LOCALE - 2021_10
AFFECTATION DES RESULTATS - 2021_11

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF - 2021_14
ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF - 2021_15
LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021 - 2021_16
DEMANDE DE SUBVENTION AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - 2021_17
ADMISSION EN NON-VALEUR - 2021_18
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT/DERVAL - Compétence PLU -
2021_19
RGPD - Renouvellement du contrat SMA NETAGIS - 2021_20

COMPTES DE GESTION - COMMUNE/ASSAINISSEMENT/LOTISSEMENT
réf : 2021_07

Madame le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer (dossier annexe),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTES ADMINISTRATIFS - COMMUNE/LOTISSEMENT/ASSAINISSEMENT
réf : 2021_08

Sous la présidence de Monsieur CHOBLET Jean-Noël, 1^{er} Adjoint, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2020 qui s'établissent ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses 378 704,64 €
Recettes 392 820,23 €
Excédent de clôture 14 115,59 €

Investissement

Dépenses 164 083,49 €
Recettes 83 977,58 €
Restes à réaliser :
Dépenses : 48 403,50 €
Recettes : 179 850,00 €
Besoin de financement + 51 340,59 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exploitation :

Dépenses 17 883,41 €
Recettes 28 563,65 €
Excédent de clôture 10 680,24 €

Investissement

Dépenses 14 300,52 €
Recettes 15 335,95 €
Excédent de clôture : 1 035,43 €

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement :

Dépenses 28 603,97 €
Recettes 28 612,08 €

Investissement

Dépenses 0,00 €
Recettes 28 603,97 €

**Hors de la présence de Mme Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE les Comptes Administratifs 2020 tels que détaillés dans le dossier annexe**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

réf : 2021_09

**Le Conseil Municipal, par 7 voix Pour et 4 Abstentions :
ATTRIBUE les subventions suivantes :**

La Clé de Sol	100€
Amicale des Parents d'élèves	150€
P'tits Loulous	100€
TOTAL	350,00€

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 4)

TARIF CANTINE

réf : 2021_12

Mme le Maire présente au conseil municipal la réclamation d'une famille de Noyal sur Brutz sur la facture de cantine du mois de février. La famille conteste une sure-facturation de 0,45€. Celle-ci considère que le nombre de repas facturés, inférieur à 8, et donc l'application du tarif majoré correspondant, est appliqué suite à la demande de la mairie. La famille habituellement tarifée au tarif + de 8 repas, souhaite l'annulation de la différence de 0,45€, étant donné qu'il y a eu moins de 8 repas à la demande de la Commune.

La demande a été présentée en Commission Finances, lors de sa séance du 25 mars. Après débat, la Commission propose au conseil municipal la suppression du tarif différencié + de 8 repas et - de 8 repas / mois, soit 3,75€ et 3,95€.

Considérant la réclamation de la famille, jugeant l'application de ces tarifs injustes,
Considérant la situation de crise sanitaire, qui génère des coûts supplémentaires importants

Considérant la qualité de la prestation proposée aux enfants (cuisine sur place, produits locaux, intervention d'une diététicienne, produits Bio....)

Considérant que le service public de restauration scolaire n'est pas une obligation pour les communes

Considérant que ce service est déficitaire de 50 155,34€ en 2020.

La Commission Finances propose aux membres du conseil municipal un unique tarif à 4€ le repas à partir du 26 avril 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tarif de restauration scolaire

DECIDE que le tarif sera de 4€ le repas à compter du 26 avril 2020.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**RESTAURATION REGISTRES D'ETAT CIVIL - Demande de subvention aux archives
départementales
réf : 2021_13**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'elle est le représentant de l'Etat sur la commune et Officier d'Etat. De ce fait il appartient au Maire de rédiger les actes d'état civil et donc de tenir les registres associés.

Plusieurs de ces registres, sont anciens et ce sont dégradés au fil du temps et de leur manipulation.

Des devis ont été demandés à l'entreprise SEDI Equipement pour la restauration de 3 registres :

Naissances 1913/1932 617,36€ TTC

Naissances 1933/1942 490,02€ TTC

Naissances 1943/1952 519,98€ TTC

Soit la somme de 1 627,36€ TTC

Les archives départementales disposent d'une aide à la restauration des archives communales fragilisées qui peut aller de 20 à 50% des travaux de restauration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter les archives départementales au titre de l'Aide Départementale à la restauration des archives communales fragilisées à hauteur de 50% soit la somme de 813,68€

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

FISCALITE LOCALE

réf : 2021_10

La direction des Services Fiscaux a communiqué les bases de la fiscalité pour 2021. Après les débats lors de la séance du 25 mars dernier, la Commission Finances propose une augmentation de 2,5% des taux d'imposition, soit les taux suivants :

Taxes	Taux 2020	Produit fiscal attendu 2020	Taux Proposés pour 2021	Produit fiscal attendu après application nouveaux taux 2021
Taxe Foncière Bâti	29,24%	107 954	29,99%	110 686,16
Taxe Foncière Non Bâti	48,34%	23 687	49,57%	24 289,30

Soit un coefficient de variation de 1,0255163

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les taux proposés ci-dessus, et le coefficient de variation de 1,0255163.

Soit les taux pour 2021 :

- TFB : 29,98%

- TFNB : 49,57%

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DES RESULTATS

réf : 2021_11

Mme Le Maire présente la proposition d'affectation des résultats pour les budgets : Commune/Assainissement/Lotissement.

Budget Principal :

Résultats à affecter :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	118 440,19€	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés <i>(Recettes d'investissement)</i>		
002 Résultats de fonctionnement reporté		73 273,95€

Budget Assainissement :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		48 887,02€,02€
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		
002 Résultats de fonctionnement reporté		68 833,26€,26€

Budget Lotissement :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	33 731,27€	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		
002 Résultats de fonctionnement reporté		29 557,88€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF réf : 2021_14

Mme Le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget principal primitif 2021.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	120 300.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	208 700.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 293.11 €
023 - Virement à la section investissement	35 815.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 330.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	63 756.00 €
66 - Charges financières	3 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAL	437 194.11 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	73 273.95 €
013 - Atténuations de charges	3 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	26 920.00 €
73 - Impôts et taxes	242 374.16 €
74 - Dotations, subventions et participations	80 126.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	11 500.00 €
TOTAL	437 194.11 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 440.19 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	28 600.00 €
Opération 11 - ECOLE PUBLIQUE	12 500,48 €
Opération 14 - VOIRIE	3 837.95 €
Opération 16 - PLU	20 000.00 €
Opération 18 - MAIRIE	5 682,82 €
Opération 19 - TERRAIN	17 500.00 €
Opération 24 - SALLE MUNICIPALE	2 914.32 €
Opération 25 - BERCAIL	10 430.00 €
Opération 28 - TRANSITION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS Audit Mairie	3 200.00 €
TOTAL	223 105.76 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 326.31 €
021 - Virement de la Section de Fonctionnement	35 815.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 800.00 €
13 - Subventions d'investissement	182 164.45 €
TOTAL	223 105.76 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Principal Primitif 2021
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document permettant l'application de cette
décision**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF
réf : 2021_15

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif Assainissement.

ASSAINISSEMENT	BP 2021
DEPENSES INVESTISSEMENT	64 222.97 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 555.30 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	49 667.67 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	97 388.56 €
011 - Charges à caractère général	77 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	3 052.61 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 335.95 €
66 - Charges financières	2 000.00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	64 222.97 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 887.02 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 335.95 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	97 388.56 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	68 833.26 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 555.30 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	23 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif Assainissement 2021

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la décision

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021

réf : 2021_16

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget prévisionnel 2021 pour le Lotissement.

LOTISSEMENT	BP 2021
DEPENSE INVESTISSEMENT	38 730.80 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33 731.27 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 999.53 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	91 781.86 €
011 - Charges à caractère général	4 999.53 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 730.80 €
65 - Autres charges de gestion courante	48 051.53 €
RECETTES INVESTISSEMENT	38 730.80 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 730.80 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	91 781.86 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	29 557.88 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 999.53 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	57 224.45 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Prévisionnel Lotissement pour 2021
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la décision**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

réf : 2021_17

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'elle est le représentant de l'Etat sur la commune et Officier d'Etat. De ce fait il appartient au Maire de rédiger les actes d'état civil et donc de tenir les registres associés.

Plusieurs de ces registres, sont anciens et ce sont dégradés au fil du temps et de leur manipulation.

Des devis ont été demandés à l'entreprise SEDI Equipement pour la restauration de 3 registres :

Naissances 1913/1932	617,36€ TTC
Naissances 1933/1942	490,02€ TTC
Naissances 1943/1952	519,98€ TTC
Soit la somme de	1 627,36€ TTC

Les archives départementales disposent d'une aide à la restauration des archives communales fragilisées qui peut aller de 20 à 50% des travaux de restauration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la demande de subvention aux archives départementales dans le cadre de l'Aide à la Restauration des Archives Communales Fragilisées à hauteur de 50% du coût de la restauration soit la somme de 813,68€.
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document permettant l'application de la décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ADMISSION EN NON-VALEUR

réf : 2021_18

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 03 Mars 2021,

Mme le Maire propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°2020 R3-25 de l'exercice 2020, cantine + APS	3,37€
- n°2015 R10-42 de l'exercice 2015 cantine + APS	52,84€
- n°2015 R12-42 de l'exercice 2015, cantine + APS	43,05€
- n°2015 R9-42 de l'exercice 2015, cantine + APS	55,33€
- n°2015 R11-43 de l'exercice 2015, cantine + APS	65,53€
- n°2019 R8-37 de l'exercice 2019, cantine + APS	7,50€

Article 2 : PROPOSE que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 227,62 euros.

Article 3 : PROPOSE que les crédits soient inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur des sommes détaillées ci-dessus.

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT/DERVAL - Compétence PLU

réf : 2021_19

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au profit des communautés de communes ou d'agglomération le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant cette date.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 18 décembre 2018 qui fixe une ambition partagée pour le développement équilibrée du territoire intercommunal à l'horizon 2040.

Cette ambition se traduit dans des orientations et des objectifs avec un caractère prescriptif limité pour laisser la plus grande liberté aux 26 Communes de gérer en proximité les usages à la parcelle dans leurs documents d'urbanisme.

Dans ce contexte, il vous est proposé de ne pas transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RGPD - Renouvellement du contrat SMA NETAGIS réf : 2021_20

Mme le Maire rappelle que depuis le 25 mai 2018, s'applique le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), règlement européen UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les Maires et les Présidents d'établissements publics territoriaux sont responsables des traitements informatiques et papiers qui sont mis en œuvre et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent et, à ce titre, peuvent voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

C'est pourquoi, un premier contrat de prestations de services relatives à la mission de délégué à la protection des données personnelles avait été mutualisé entre les 26 communes et la Communauté de Communes et validé lors du conseil municipal du 06/12/2018 (délibération n° 2018/56). Ce contrat est arrivé à échéance et il convient de le renouveler avec la société SMA NETAGIS pour la période 2021-2022.

Le coût des prestations de la Société SMA NETAGIS fait l'objet d'une proposition de ventilation entre les différentes collectivités.

Le coût de la redevance annuelle est le même que pour le précédent contrat, réactualisé selon l'indice Syntec. Pour notre Commune (moins de 1000 habitants), le coût de la redevance annuelle serait de 524.34 € TTC.

Le conseil municipal avec 9 voix Pour, 1 Voix Contre, et 1 Abstention

APPROUVE le renouvellement du contrat de prestations de services de délégué à la protection des données personnelles avec la Société SMA NETAGIS pour 2021-2022,

APPROUVE le coût mentionné ci-dessus qui sera à régler directement par notre Commune à la Société SMA NETAGIS,

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 1)